



SÉANCE  
ORDINAIRE  
16 JANVIER 2024

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024 À 19H00 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**  
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole à la mairesse et correspondance**
  - 4.1 Parole à la mairesse
  - 4.2 Correspondance  
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffes et affaires juridiques**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal des séances extraordinaires du 5 et 12 décembre ainsi de la séance ordinaire du 12 décembre 2023
  - 6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
  - 6.3 Nomination de la Ville de Thurso à titre de mandataire du regroupement ÉEQ
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Soutien financier 2024 à la Banque alimentaire de la Petite-Nation
  - 7.2 Commandite pour le tournoi de golf annuel au profit du centre de formation adaptée de la Petite Nation - (Atelier FSPN)
  - 7.3 Dons à Centraide Outaouais
  - 7.4 Séance ordinaire du 19 mars rapporter au 26 mars 2024
8. **Finances – trésorerie**
  - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
  - 8.2 État des comptes
  - 8.3 Rapport financier détaillé au 31 décembre 2023
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
10. **Travaux publics**  
- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**  
- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
12. **Communication, loisir et culture**  
- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
13. **Avis de motion et règlements**
  - 13.1 Avis de motion et de dépôt de projet du règlement numéro 96X-2024 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout.
14. **Affaires diverses**
  - 14.1 Mesure d'urgence – pompe de la station des eaux usées



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

15. **Période de questions des citoyens**
16. **Période de questions et commentaires des membres du Conseil**
17. **Levée de la séance**



**SÉANCE  
ORDINAIRE  
16 JANVIER 2024**

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello**

### **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **16 janvier 2024 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette et Jésabelle Dicaire.

Le conseiller Dominique Primeau a motivé son absence

Les membres du Conseil procèdent au vote, excluant la mairesse, à moins d'avis contraire

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 21 personnes qui assistent à la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

#### **4. Parole à la mairesse et correspondance**

##### **4.1 Parole à la mairesse**

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.

##### **4.2 Correspondance**

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

#### **5. Période de questions des citoyens**

Il y a eu question de :

- Blocs dans la rue Henri-Bourassa
- Trottoir au château (déblayage)

2024-01-01



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- Crochet dans la toilette des hommes à la gare
- Nouveaux règlements d'urbanisme

### **6. Greffe et affaires juridiques**

2024-01-02

#### **6.1 Adoption du procès-verbal des séances extraordinaires du 5 et 12 décembre ainsi de la séance ordinaire du 12 décembre 2023**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal des séances extraordinaires du 5 et 12 décembre ainsi de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Benoit Millette.

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 et 12 décembre ainsi de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-01-03

#### **6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus**

- Le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2024 à l'exception du conseiller numéros 2 et 5.

- Les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers numéro 2 et 5 seront déposées à une séance antérieure.

2024-01-04

#### **6.3 Nomination de la Ville de Thurso à titre de mandataire du regroupement ÉEQ**

CONSIDÉRANT QUE le groupe des 9, soit : Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux mandataires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages souhaitent mettre en place un regroupement de 9 municipalités, afin de signer l'entente avec ÉEQ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que les autres municipalités de la MRC de Papineau pourront se regrouper en fonction d'autres affinités et que le présent regroupement n'exige aucun consensus pour se faire dans les délais impartis et signer l'entente avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT que l'absence de consensus peut amener ÉEQ à reprendre la collecte du recyclage malgré l'accord des 9 municipalités représentées par la présente résolution et que cette décision pourrait avoir des conséquences financières pour les municipalités participantes, néanmoins les municipalités sont disposées à collaborer avec ÉEQ après médiation;

CONSIDÉRANT que le regroupement initié par les 9 municipalités parties à la présente résolution témoigne de la volonté de collaboration avec ÉEQ, les autres municipalités de la MRC de Papineau, voire même, définir au besoin, un autre type de regroupement.

Il est proposé par Pierre Bertrand.

### RÉSOLU

QUE le conseil autorise la ville de Thurso à signer pour et au nom des municipalités de Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7. Ressources humaines

2024-01-05

#### 7.1 Soutien financier 2023-2024 à la Banque alimentaire de la Petite-Nation

CONDIDÉRANT que la banque alimentaire de la Petite -Nation offre un service alimentaire à domicile aux gens en besoins dans la région de la Petite Nation;

CONSIDÉRANT que la Banque alimentaire de la Petite Nation (BAPN) aide plusieurs familles de Montebello.

CONSIDÉRANT que la BAPN fait un travail remarquable pour aider les familles dans le besoin.

CONSIDÉRANT que la BAPN, comme tous ces organismes d'aide au Québec, reçoit des demandes accrues depuis plusieurs mois vu l'inflation et l'augmentation des coûts pour l'épicerie.

CONSIDÉRANT que la BAPN a besoin d'un plus grand aide que jamais pour aider nos familles dans le besoin.

CONSIDÉRANT que l'année dernière la contribution de Montebello fut de \$3500. 00\$

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau.

### RÉSOLU



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'augmenter la contribution à \$3,500.00 pour la période 2022/2023

QUE le conseil accepte d'augmenter la contribution annuelle de 3500.00\$ à 5000.00\$;

QUE le montant soit affecté au poste budgétaire numéro 02 70191 959

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, monsieur Mario Briggs à verser à la BAPN la somme de 5000.00\$ aussitôt que possible.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-01-06

### 7.2 Commandite pour le tournoi de golf annuel au profit du Centre de formation adaptée de la petite - (Atelier FSPN)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation adaptée de la Petite Nation offre un service essentiel à la Petite Nation incluant la communauté de Montebello.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Formation adaptée pour remplir sa mission et offrir des services de qualité compte sur l'aide et la contribution de la population incluant celle des municipalités.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation adaptée tiendra un tournoi de golf à Montpellier, le 7 septembre 2024, sous la présidence d'honneur du préfet de la MRC Papineau, monsieur Benoît Lauzon, dans le but de ramasser des fonds.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation adaptée fait appel à des commanditaires de différentes catégories.

Il est proposé par Pierre Bertrand.

RÉSOLU

QUE la municipalité de Montebello contribue la somme de 500\$ à titre de commanditaire OR

QUE le directeur général agréé et secrétaire-trésorier Mario Briggs est autorisé à compléter les formulaires utiles et à payer la somme de 500\$ au Centre de formation adaptée de la Petite Nation.

QUE la mairesse Nicole Laflamme participera au tournoi à ses frais personnels et représentera la municipalité de Montebello.

QUE le montant soit affecté au poste budgétaire numéro 02 70191 959

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-01-07

### 7.3 Dons à Centraide Outaouais

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de la municipalité éprouvent des difficultés en ce moment en raison du contexte économique et social;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais vient de lancer sa campagne annuelle afin d'aider 7 organismes basés dans la MRC de Papineau en plus de ceux régionaux;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais soutient un total de 88 organismes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau égalisera les dons des municipalités jusqu'à un maximum de 5000 \$ pour l'ensemble du territoire;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

### RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Montebello accepte d'effectuer un don de 200 \$ à la MRC de Papineau qui le remettra à Centraide Outaouais et égalisera ce don;

QUE le montant soit affecté au poste budgétaire numéro 02 70191 959

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-01-08

### **7.4 Séance ordinaire du 19 mars rapporter au 26 mars 2024**

CONSIDÉRANT qu'il est favorable d'avoir tous les membres du conseil lors des séances ordinaires ;

Il est proposé par Benoit Millette.

### RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 19 mars soit reportée au 26 mars 2024.

QUE le directeur des communications informe les citoyens du changement de la période de la séance ordinaire.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8. Finances – trésorerie**

2024-01-09

#### **8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2023.

Il est proposé par Pierre Bertrand.

### RÉSOLU



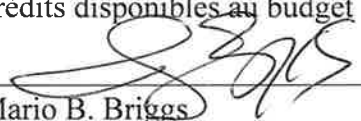
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1478 à 1505 d'une somme de 59,395.43\$ les dépôts direct numéro 529 à 544 d'une somme de 114,191.48\$ et les chèques numéro 7711 à 7760 d'une somme de 94,490.18\$ du mois de décembre 2023 totalisant une somme de 268,077.09\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.



\_\_\_\_\_  
Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.2 État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

**8.3 Rapport financier détaillé au 31 décembre 2023**

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 31 décembre 2023.

**9. Sécurité civile et sécurité d'incendie**

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

**10. Travaux publics**

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

**11. Urbanisme, aménagement et environnement**

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

**12. Communications, développements et vie communautaire**

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

**13. Avis de motion et règlements**

**13.1 Avis de motion et de dépôt de projet du règlement numéro 96X-2024 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout.**

2024-01-10





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 96X-2024 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout est déposé et un avis de motion est donné par Pierre Bertrand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption

### **14. Affaires diverses**

2024-01-11

#### **14.1 Mesure d'urgence – pompe de la station des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE le système de pompage des eaux usées est muni d'un système multiple de pompes alternantes;

CONSIDÉRANT QUE l'une des pompes est défectueuse et requiert une réparation d'urgence;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et de la gestion des eaux, soit d'agir rapidement pour compléter cette réparation;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mario Briggs, directeur général agréé et greffier trésorier, de décréter une mesure d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a décrété une mesure d'urgence et a informé les membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables d'agir rapidement dans le but de régulariser d'effectuer cette réparation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des coûts de cette dépense, soit d'un montant de 34,697.65\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera prise dans le compte bancaire des mesures d'urgence et n'affectera pas le budget 2024;

Il est proposé par Benoit Millette.

RÉSOLU

D'AUTORISER la dépense de la réparation de la pompe d'eau usée au montant de 34,697.65\$, taxes incluses;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **15. Période de questions des citoyens**

Il y a eu question de :

- Publication sur le site internet des procès-verbaux des années antérieures
- Lampadaires dans le secteur de la montagne
- La tarification des permis d'exploitation



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

- Lumière au garage municipal
- Info-commerçants
- Des compteurs d'eau potable

**16. Période de questions et communications des membres du Conseil**

2024-01-12

**17. Levée de la séance**

Il est proposé par Benoit Millette.

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce 20 février 2024

Nicole Laflamme  
Mairesse

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et  
Greffier-trésorier